

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD119

présenté par

M. Favennec, M. Demilly, M. Pancher et M. Weiten

ARTICLE 36 QUINQUIES A

À l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2018 »,

la date :

« 1^{er} janvier 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli à la suppression de l'article.